

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2231**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de création et d'entretien de haies avec l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2231**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de création et d'entretien de haies avec l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération marathon de la biodiversité fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La Métropole réalise, depuis décembre 2021, un marathon de la biodiversité avec les associations Arthropologia, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, France nature environnement (FNE), le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce dispositif vise à créer et restaurer 42 km de haies et de ripisylves et 42 mares d'ici 2026, dans le but d'améliorer les fonctionnalités écologiques de la trame turquoise, située à la croisée de la trame verte et de la trame bleue. Ce dispositif prévoit que la Métropole, sous la forme d'une subvention en nature, assure la plantation de la haie. Le bénéficiaire s'engage ensuite à l'entretenir et à la maintenir. La Métropole a reçu un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation d'un 1<sup>er</sup> objectif fixé à 28 km de haies, de ripisylves et 28 mares à créer d'ici le 31 décembre 2024.

**II - Le projet de l'établissement VetAgro Sup**

L'établissement VetAgro Sup a sollicité la Métropole pour obtenir cette subvention en nature et ainsi participer au marathon de la biodiversité. L'emprise de l'établissement, localisé à Marcy-l'Étoile, est éligible au dispositif.

Un projet de 394 m linéaires de haies est prévu sur le site de VetAgro Sup et devrait être planté sur la saison de plantation 2022-2023, pour partie sous la forme d'un chantier participatif. L'élaboration du projet est accompagnée par l'association Arthropologia, partenaire du dispositif marathon de la biodiversité.

Afin que soit garantie la conformité au dispositif et la pérennité des haies plantées, une convention de création et d'entretien de haies est à passer entre la Métropole et l'établissement VetAgro Sup. Par cette convention, VetAgro Sup s'engage à entretenir les haies qui seront plantées par la Métropole sur la parcelle lui étant affectée par l'État ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention de création et d'entretien de haies à passer entre la Métropole et l'établissement VetAgro Sup situé à Marcy-l'Étoile.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302365-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---